

Arrêté du Maire n° AR2026/031 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Marc HENRY-VIEL 3^{ème} adjoint au Maire

Le Maire de la Commune d'OLEMPS (Aveyron),

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal DL20260303 du 20 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement des affaires communales, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Marc HENRY-VIEL, 3^{ème} adjoint au Maire, est délégué **aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et à la gestion des outils numériques communaux.**

A ce titre il sera en charge de :

① - Communication institutionnelle

- Élaboration, pilotage et mise en œuvre de la stratégie globale de communication de la commune, en cohérence avec les orientations du Maire et du conseil municipal
 - Rédaction et diffusion des communiqués de presse, newsletters, publications institutionnelles, brochures et affiches
 - Organisation et suivi des conférences, réunions publiques et campagnes d'information auprès des habitants
 - Relations avec la presse, radios locales, télévisions, médias numériques et partenaires institutionnels
 - Suivi des supports de communication imprimés et numériques (affichage légal)
 - Coordination des actions de communication lors des événements et cérémonies communales (vœux du Maire, salons, Asso'lempiades, marché de Noël, vernissages, expositions) en lien avec le 2^{ème} adjoint
- Suivi des indicateurs de communication et réalisation de bilans d'activité
- Suivi de la communication dans le cadre du Plan de Sauvegarde Communal en lien avec le maire et le 1^{er} adjoint

② - Site internet, réseaux sociaux et outils numériques

- Gestion et animation du site internet officiel de la commune : publication de contenus, actualités, informations pratiques pour les habitants
- Supervision des comptes officiels sur les réseaux sociaux et panneaux lumineux
- Mise à jour et enrichissement des contenus numériques, suivi des flux d'information et veille des retours citoyens
- Pilotage des projets numériques communaux : applications, plateformes citoyennes, services en ligne